

grande quantité de lait à la fois, plusieurs petits propriétaires se trouvaient forcés de s'abstenir de fabriquer ce genre de fromage. Pour parer à cet inconvénient, l'idée vint à plusieurs voisins de prêter leur lait, à certain jour, à l'un d'entre eux. Celui-là, avec le lait ainsi emprunté et le sien faisait du Gruyère, et, plus tard, il remettait à son tour, au moyen de son lait, celui qu'il avait emprunté. De cette façon, toutes les associés, à tour de rôle, pouvaient faire du Gruyère. On se trouva si bien de ce système qu'on en vint à fixer un endroit où tout le lait se portait et était fabriqué en fromage par un homme payé par tous les fournisseurs de lait, qui retenaient ensuite du fromage en proportion du lait fourni. Ce système se généralisa, grâce aux bons résultats qu'on en obtenait, et, franchissant les frontières de la Suisse, il s'étendit rapidement en France. En mil huit-cent-cinquante, ou, à peu près, il fut introduit aux Etats-Unis, où les cultivateurs se mirent en société pour fonder des établissements où chacun avait, comme propriétaire, un droit proportionnel au nombre de vaches dont il apportait le lait. On payait un fabricant, chargé de manufacturer les produits, beurre ou fromage, et un comité de gestion, choisi parmi les propriétaires, était chargé d'administrer la fabrique et de vendre les produits. Plus tard, des industriels, au lieu de se mettre en société avec les cultivateurs, imaginèrent de fonder des établissements où, moyennant rémunération, ils fabriquaient les produits du lait fourni par les patrons qui reprenaient à la fabrique leur petit lait et leur beurre ou leur fromage pour le vendre. C'est cet état de choses qu'on trouve établi presque partout aujourd'hui.

Comme on le voit, le principe qui a présidé à cette réunion du lait de chacun en commun, c'est celui du plus grand avantage qu'en retirent les patrons ou fournisseurs de lait. On a de meilleurs produits, plus abondants, avec moins de dépenses et de peines. *La première chose à considérer dans l'établissement d'une fabrique, c'est donc l'avantage des patrons, et, tout établissement qui se fait à l'encontre de ce principe sera vicieux dans son fonctionnement.* Mais, une fois que ce principe est sauvegardé, peu importe que le propriétaire de la fabrique fasse de grands profits. L'important est qu'il ne les fasse pas au détriment des patrons. J'insiste sur ce point, avant d'entrer dans le vif de mon sujet, parce que je sais que bien des fabriques n'ont pu vivre, les unes parce que les propriétaires ont cherché à s'enrichir aux dépens des patrons, les autres parce que les patrons auraient voulu, non seulement faire un profit raisonnable, mais encore empêcher le propriétaire de faire de son côté, quelque profit.

Je reviens, maintenant, à l'étude des qualifications que doit présenter un propriétaire de fabrique pour être acceptable aux patrons, et de ce que doivent être ses rapports avec ceux qui sont en relation avec lui.

*Aptitudes d'un propriétaire de fabrique.*— La première qualité d'un propriétaire de fabrique, c'est la plus stricte honnêteté, non seulement de fait, mais encore d'apparence. Il importe extrêmement que son passé d'homme d'affaires soit sans tache, afin que la plus grande confiance règne entre lui et les patrons. Les cultivateurs, généralement peu instruits, sont essentiellement défiant, et, du moment que leur défiance est éveillée, ils sont très difficiles à contrôler en affaires. Plus

d'un homme, honnête homme d'ailleurs, qui a eu des malheurs financiers, s'est souvent vu, à cause de cela, dans l'impossibilité de pouvoir nouer des relations d'affaires avec les cultivateurs, qui ne pouvaient oublier ses malheurs antérieurs, source d'une défiance insurmontable pour eux. La seconde qualité du propriétaire devra être *une certaine indépendance de fortune* qui lui permette de pouvoir passer une année, et même deux ou trois, sans retirer de revenu du capital investi dans la fabrique. Et, voici pourquoi cette indépendance est nécessaire : Il est arrivé que des personnes ayant quelques cents piastres en main, constituant tout leur avoir, l'ont investi dans l'industrie laitière, en créant une fabrique, alléchées qu'elles étaient par les gros profits réalisés par quelques propriétaires de leur connaissance. Le hasard ayant voulu que l'année pendant laquelle ils ont ouvert leur établissement fut mauvaise pour la vente du beurre ou du fromage, les patrons, faute d'un contrat bien fait, ou, préférant prendre le risque d'enfreindre leur contrat que celui de ne pas vendre leurs produits assez cher, se sont retirés de la fabrique, en assez grand nombre pour la faire fermer. Si la fabrique ne fermait pas cette année-là même, elle était forcée de le faire l'année suivante, et le pauvre propriétaire, ayant mis toutes ses ressources dans la fabrique et n'en retirant pas de revenu, se trouvait dépourvu de tout, et forcé de vendre sa fabrique et son matériel à vil prix. Ce résultat, trop souvent constaté dans notre province, est doublement désastreux. D'abord, il ruine le malheureux propriétaire, puis, il rend pour longtemps impossible, dans la localité où un pareil désastre arrive, l'exercice d'une industrie à laquelle on impute l'insuccès, au lieu de s'en prendre aux vraies causes de cet insuccès. Le propriétaire est-il un homme un peu en moyen, rien de cela n'arrive. Il laisse passer la crise, travaille, sans jamais fermer la fabrique, le peu de lait qui lui vient, et, lorsque les affaires reprennent, il est là, à son poste, prêt à recevoir de nouveaux patrons qui lui reviennent infailliblement. Enfin, la troisième qualité indispensable à celui qui veut créer une fabrique, c'est *une connaissance approfondie de la branche d'affaires à laquelle il veut se livrer.* Un propriétaire de fabrique devrait, pour être parfaitement qualifié dans son rôle, de manière à couvrir le moins de risque possible, pouvoir, au besoin contrôler, en toute connaissance de cause, son fabricant, les patrons, le gérant et le marché, c'est-à-dire pouvoir constater avec science les défauts ou manquements de chacun. Ceci implique une certaine connaissance de la fabrication, de la qualité du lait livré, du cours des beurre et fromage sur les marchés, afin que, sachant qu'il connaît tout cela, personne ne puisse espérer le tromper. Voilà pour les aptitudes ou qualités que doit posséder celui qui veut ouvrir une fabrique de beurre ou de fromage.

*Rapports du propriétaire avec le fabricant.*— On peut dire que le sort d'une fabrique repose sur la tête du fabricant qui la conduit. En effet, de lui dépend la quantité et la qualité des produits qui doivent faire le profit du propriétaire et des patrons. Le choix d'un bon fabricant est donc de la plus grande importance pour le propriétaire, s'il veut que son établissement prospère. En supposant qu'il possède la troisième qualité que j'ai mentionnée plus haut, il sera en me-